

## La surveillance du moustique tigre

**Depuis 2004, le moustique *Aedes albopictus* (dit « moustique tigre ») colonise progressivement la France métropolitaine. Il est désormais implanté dans 30 départements, dont la Vendée, et a été ponctuellement observé dans 18 autres départements.**

### Un moustique potentiellement vecteur de certaines maladies

Ce moustique peut, dans certaines conditions, transmettre localement les virus de la dengue, du chikungunya et du zika. Cette transmission ne peut intervenir que si un moustique de type *Aedes* pique une personne déjà infectée lors d'un séjour dans un pays ou une zone où ces maladies sont présentes.

Si les virus du chikungunya et de la dengue ne sont transmis que par l'intermédiaire d'un vecteur (*Aedes*), pour le virus zika, il existe d'autres modes de transmission qui restent toutefois marginaux.



© Fotolia

**A ce jour, aucun cas de chikungunya, de dengue ou de zika contractée dans la région et transmis par le moustique, n'a été signalé en Pays de la Loire.** Les cas de contamination locale recensés au cours des dernières années sur le territoire métropolitain concernent des départements du sud de la France.

### La surveillance et la gestion

La **surveillance de la présence du moustique tigre est pratiquée dans les 5 départements de la région**, pendant la période d'activité d'*Aedes albopictus* qui s'étend, en principe, **du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre**. Elle s'appuie sur la mise en place de **pièges** et leurs observations régulières.

Elle est confiée à l'**Établissement Interdépartemental pour la Démoustication du littoral Atlantique (EID Atlantique)**.

Cette surveillance est **renforcée en cas de détection du moustique**. Elle l'est également **en Vendée autour du premier et unique foyer actuel de Fontenay-le-Comte**.

Dans les départements où le moustique n'est pas implanté, l'objectif est de retarder son installation par sa détection et par **le traitement systématique des sites infestés**.

A la surveillance entomologique s'ajoute celle des cas humains de **dengue, de chikungunya ou de zika**, qui doivent donner lieu à un **signalement à l'ARS** par les professionnels de santé.

Le dispositif de surveillance et les mesures de gestion sont bien sûr gradués en fonction du niveau de présence du moustique.

## Le moustique tigre

*Aedes albopictus*, plus connu sous le nom de « moustique tigre », est un moustique invasif caractérisé par sa petite taille (**à peine plus gros qu'un moucheron**) et ses zébrures noires et blanches. Le moustique tigre vit au plus près de l'homme, se déplace peu et se développe autour des habitations dans de petites quantités d'eau : des soucoupes de pots de fleurs, des vases et tout récipient contenant de l'eau.

Il est généralement détecté très tôt en raison de sa nuisance : il est très agressif et pique en plein jour, contrairement aux espèces locales, qui piquent le plus souvent en fin de journée.

## Délogez les moustiques - Le moustique qui vous pique est né chez vous

Le moyen de prévention le plus efficace contre la prolifération des moustiques repose sur la **destruction mécanique des gîtes larvaires, c'est-à-dire des lieux de ponte.**

Elle nécessite une mobilisation de tous, en veillant à :

- recouvrir les fûts et les citernes
- vider régulièrement et au moins une fois par semaine, les soucoupes, vases, seaux...
- remplir les soucoupes de sable humide
- vérifier le bon écoulement des gouttières
- supprimer les détritiques (pneus, boîtes de conserves...)
- éliminer les eaux stagnantes (bassins...)

### Adoptez les bons gestes !

**Chaque citoyen peut être un acteur de la lutte contre la prolifération de ce moustique** par le signalement de sa présence et la mise en œuvre de mesures de prévention simples.

**Lutter contre ce moustique, c'est protéger notre santé et celle de notre entourage.**

## Signalez la présence du moustique tigre

**L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition.** Il s'agit d'une action citoyenne permettant de compléter les actions mises en place.

**Site national** de signalement du moustique tigre :

[www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr)

**Site de l'EID Atlantique** : [www.eidatlantique.eu](http://www.eidatlantique.eu)

Ou via l'**application i Moustique®**



### EN SAVOIR + :

Consultez le site de l'ARS Pays de la Loire : [www.ars.paysdelaloire.sante.fr](http://www.ars.paysdelaloire.sante.fr)  
(Rubrique Votre santé > Votre environnement > Environnement extérieur > Moustique tigre )